

Procès-verbal n° 1 de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2021

Présents : Mmes I. Delrue, M. Joliet, C. Porphyre, MM. Collard *(trésorier général),* JP. Delchef *(président),* S. Faraone, A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, secrétaire *général.*

La réunion se déroule par vidéoconférence à 19h30

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Dossier Corona

1.1. Rapport de la réunion avec la ministre des Sports du 26 mai 2021

Le président informe les membres du conseil d'administration que la ministre envisage de publier un nouveau protocole le 3 juin 2021.

1.2. Calendrier de la reprise des activités sportives

Les Indicateurs sont au vert.

Par conséquent, à partir du 1^{er} juillet 2021, plus aucune restriction ne sera imposée pour la pratique du basket en indoor ou outdoor.

2. Assemblée générale du 19 juin 2021

2.1.Examen des documents mis à l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration parcourent l'ordre du jour et les documents qui ont été envoyés et publiés 3 semaines avant la date de l'assemblée générale.

- 2.2. Organisation de l'assemblée générale en distanciel
- Les modalités d'organisation ont été annexées à l'ordre du jour.

- Le conseil d'administration mandate le président et le secrétaire-général pour constituer le bureau appelé légalement à être présent au siège social.
- Il désigne monsieur André De Leneer, membre du conseil judiciaire régional pour assister en qualité de scrutateur.
- Madame V. Laurent et Mr P. Thomas seront présents pour assurer l'assistance technique bien nécessaire pour l'organisation de cette assemblée générale en distanciel.
- Le secrétaire-général informe les membres du conseil d'administration que l'application « Election runner » sera utilisée pour les votes qui doivent se dérouler au moyen de bulletins secrets

3. Implémentation de la feuille électronique

3.1. Fourniture de matériel informatique pour la feuille électronique - Rapport du secrétaire-général.

Le secrétaire-général fait part des contacts qu'il a eus avec quelques fournisseurs au cours desquels il s'avère que

- Il y aura des gros problèmes d'approvisionnement,
- L'option d'un achat groupé comporte plus d'inconvénients que d'avantages surtout en ce qui concerne le service après-vente
- Le retour escompté est fort minime au vu des conditions du marché.

Sur la base du rapport et après discussion, les membres du conseil d'administration décident de ne pas investiguer plus avant pour un achat groupé.

3.2. Planning d'implémentation pour les compétitions AWBB

Sur la base du point précédent, de la nécessité d'une formation adéquate et d'une implémentation progressive de la feuille électronique, les membres du conseil d'administration s'accordent sur la fixation d'une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2021 au cours de laquelle l'utilisation de la feuille électronique ou de la feuille papier sera laissée au choix des clubs.

Compte tenu des conséquences pratiques de cette décision, les instructions suivront et seront adressées aux clubs et aux commissions de formation des arbitres pour le 30 juin 2021.

A partir du 1^{er} janvier 2022, l'utilisation de la feuille électronique sera obligatoire.

3.3.Compétitions TDM

Le président annonce la tenue d'une réunion avec les représentants de Basketvlaanderen le 3 juin 2021 pour appréhender l'utilisation feuille électronique dans les compétitions de TDM.

Compte tenu du fait que les systèmes sont différents, l'option envisagée est d'utiliser la feuille de match du club qui évolue à domicile avec toutefois l'obligation d'implémenter des données des joueurs évoluant en TDM dans les 2 systèmes informatiques.

3.4. Cartes de membres

Compte tenu de l'implémentation de la feuille électronique qui supprime la présentation des licences papier et le contrôle des arbitres, le conseil d'administration décide de renoncer à l'impression des cartes de membres.

Pour la période transitoire, des mesures provisoires sont envisagées.

3.5. Achats des carnets de feuilles de match

Le secrétariat -général est chargé d'évaluer le stock et les achats, appelés à couvrir la période transitoire, seront effectués après la réalisation d'un sondage réalisé auprès des clubs pour connaître leurs besoins.

3.6.Pertes de recettes

La comptabilité est chargée de réaliser l'inventaire des postes du budget qui subiraient une diminution des recettes suite à l'utilisation de la feuille électronique.

4. Approbation des procès-verbaux des réunions du CDA

4.1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2021

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2021 tel qui a été publié dans la newsletter n° 904 du 28 mai 2021.

4.2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2021

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2021 tel qui a été publié dans la newsletter n° 904 du 28 mai 2021.

5. Suivi des décisions prises lors des dernières réunions

5.1. Rapport pour le Fonds d'urgence de la Communauté française.

Le rapport est cours de rédaction.

6. Bonne gouvernance

6.1. Organisation d'une auto-évaluation des membres du CdA

Les membres d'administration marquent leur accord sur la proposition du président d'organiser une auto-évaluation du fonctionnement du conseil d'administration afin d'améliorer le fonctionnement.

6.2. Rapport de la réunion AWBB-VBL du 29 mai 2021

Dans l'attente du procès-verbal de la réunion, le président fait rapport de la réunion à laquelle les membres du bureau du CdA ont participé et au cours de laquelle de nouvelles pistes d'amélioration de fonctionnement des structures ont été abordées telles :

- L'échange de bonnes pratiques
- La concertation préalable pour toute décision engageant Basketball Belgium
- La révision de la convention AWBB ->VBL.

Par ailleurs, il a été confirmé que l'année 2022 comportera un nombre important d'événements internationaux auxquels participeront les équipes nationales belges.

6.3. Gestion du courrier

Les membres d'administration s'accordent sur de nouvelles modalités de gestion du courrier qui leur est adressé.

7. Compétences administratives

7.1. Approbation de la convention AWBB - ILBB

Les membres du conseil d'administration approuvent le projet de la nouvelle convention présenté par le conseil d'administration de l'IL-BB liant l'AWBB à IL-BB amendé le président.

7.2. Application de l'article PA 74bis

I. Delrue, présidente du département relations CP-CDA, présente les résultats des élections des membres des comités provinciaux qui ont déjà eu lieu.

Les membres du conseil d'administration félicitent les membres suivants élus ou réélus et confirment leur mandat :

Bruxelles Brabant wallon

Mr Aurélio ROBAS Mr Michael LAMBER

<u>Namur</u>

Mr Jacquy Hoeters Mr Germain Vancauwenbergh

Luxembourg

Mme Albert Marie-Hélène Mr Colette Alain Mr Fivet Jean Marie

<u>Hainaut</u>

Mme Capron Lucienne Mr Notelaers Christophe Mr Bolssen Philippe

7.3. Application de l'article PA 80 pour la régionale 2 du BC Hannut (2309)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club du BC Hannut sollicitant l'autorisation d'évoluer dans les installations du BC Andenne avec leur équipe de régionale 2 pour la saison 2021-2022.

Le comité provincial a émis un avis favorable.

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord sur la demande.

Ayant eu connaissance des problèmes subséquents de calendrier, le CdA charge le département championnat d'envoyer un mail à tous les clubs de la série du BC Hannut pour solliciter leur compréhension et la possibilité des modifications de calendrier.

7.4. Demande de dérogation DPK Charleroi (0863)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à un U12 d'évoluer en U10 et ce pour des motifs médicaux.

Les membres du conseil d'administration décident de transmettre le dossier rédigé par le club au médecin du CRF.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de cette décision.

7.5. Demande de dérogation JSLB Frameries (0461)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à 2 joueuses nées en fin d'année 2002 d'évoluer en U19 de la prochaine saison.

Les membres du conseil d'administration décident de ne pas répondre favorablement à la demande au vu de la possibilité dans d'autres équipes de jeunes de la région et déjà en seniores en d'autres clubs.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de cette décision.

7.6. Demande de dérogation du club Alsavin Belgrade (1702)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à 1 joueur né en 2012 (9 ans mini-basket) d'évoluer en U14 (maxi basket) lors de la prochaine saison.

Les membres du conseil d'administration décident de ne pas répondre favorablement à la demande vu la trop grande différence d'âge (5 ans) avec les adversaires et ce indépendamment des qualités naissantes dudit joueur.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de cette décision.

7.7. Play Off du Hainaut

Les membres du conseil d'administration approuvent le règlement des play off tel qu'il a été entériné par l'assemblée provinciale du 29 mai 2021.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de cette décision.

8. Compétences judiciaires

8.1. Recours en grâce avis du CJP Liège

Les membres du conseil d'administration reprennent le traitement du recours en grâce introduit par K.P.

Conformément aux dispositions de l'article PJ 19, le conseil d'administration a sollicité l'avis de u CJP de Liège qui avait prononcé la sanction.

Ce dernier a émis l'avis suivant :

« Compte tenu des antécédents de Monsieur P.K. ne plaident nullement en sa faveur ;

Qu'il faut de plus rappeler que l'intéressé se trouvait en état de récidive lors de la dernière condamnation, objet du recours en grâce, et ce pour des faits de type comportemental, moins graves certes que ceux ayant entraîné sa condamnation, mais datant de quatre mois auparavant à peine ;

Par ces motifs, le Conseil Judiciaire Provincial de Liège décide :

De donner un avis nettement défavorable à la demande de recours en grâce introduite par Monsieur P. K. »

Sur la base de l'avis du CJP Liège, le conseil d'administration décide de ne pas répondre favorablement à la demande de recours en grâce.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de cette décision.

9. Rapport du trésorier général

9.1. Situation financière au 31 mai 2021

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation financière arrêtée au 31 décembre 2021.

9.2. Date de paiement du solde des factures en suspens (situation au 30/04/21)

Le trésorier général confirme que tous les clubs ont reçu leur situation financière arrêtée au 30 avril 2021.

Compte tenu des circonstances et de la reprise progressive des activités sportives, les membres du conseil d'administration prennent les décisions suivantes :

- Les clubs qui bénéficient d'un crédit verront leur facture du 1^{er} juillet, couvrant les frais d'affiliation et de licences pour la saison 2021-2022, diminuée d'autant ;
- Les clubs qui ont un solde débiteur au 30 juin 2021 pourront apurer leur facture pour le 30 novembre 2021.

Une prochaine lettre du secrétaire explicitera les décisions visées ci-dessus.

10. Gestion du personnel

10.1. Nouveaux contrats des éducateurs

Sur la base du rapport du responsables des éducateurs, compte tenu de l'évaluation positive et le souhait de consolider la situation professionnelle de messieurs Fabrice Deridiaux et Christophe Pierson, les membres du conseil d'administration décident de leur proposer un contrat à durée indéterminée à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de cette décision.

10.2. Profil de fonction pour le collaborateur au secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration approuvent le profil de fonctions rédigé par le secrétaire-général qui couvre des activités comptables et administratives.

Ce dernier propose de l'envoyer aux écoles supérieures.

10.3. Procédure de recrutement

Les membres du conseil d'administration approuvent la composition du jury à savoir Véronique Laurent, responsable du secrétariat-général, le secrétaire-général et le président.

11. Départements

11.1. Département championnat

11.1.1. PV de la réunion du 7 mai 2021

Les membres du conseil d'administration confirment les décisions du département championnat telles qu'elles ont été publiées dans le procès-verbal de la réunion du 7 mai 2021.

11.1.2. Composition des séries régionales jeunes

M. Joliet présente la composition des séries régionales de jeunes qui ont été élaborées sur la base des dispositions du règlement voté par l'assemblée générale du 27 mars 2021.

Elle rappelle que le lancement du prochain championnat survient après l'interruption du championnat 2019-2020 et l'annulation du championnat 2020-2021 ce qui a engendré quelques décisions délicates.

11.1.3. Play-off et Play down R1 MM

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des 2 règlements rédigés par le département championnat et donnent mandat à M. Joliet, S. Faraone et au Président de conclure le dossier lors d'une réunion qui rassemblera les clubs de R1 messieurs le 8 juin 2021.

11.1.4. Mail injurieux

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'un mail injurieux rédigé par un responsable d'une équipe de jeunes d'un club de l'AWBB à l'adresse de la présidente du département championnat

Rappelant qu'il est inadmissible que l'action d'un membre fédéral fasse l'objet d'injures, le conseil d'administration exige des excuses écrites de l'intéressé faute de quoi le dossier sera transmis au procureur régional pour suite voulue.

11.1.5. Demande du club de Mont sur Marchienne

Lors de l'assemblée provinciale du Hainaut du 29 mai 2021, le représentant du club a attiré l'attention sur les conséquences de la composition des séries U16 et U18 à 6 équipes et leur influence sur les modalités de descente.

Les membres du conseil d'administration chargent la présidente du département de répondre pour le 30 juin 2021.

11.2. Département Coupes

11.2.1 Etat des lieux de l'inscription en Coupes AWBB

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du nombre d'équipes inscrites dans les différentes coupes. S. Faraone, président du département coupes, attire l'attention sur l'augmentation du nombre d'équipes séniores inscrites.

11.2.2. Tirage au sort le 10 juin 2021

Il rappelle le tirage au sort, visible sur Facebook le 10 juin 2021 à 14h00 dames et à 15h00 messieurs.

11.3. Département arbitrage

11.3.1 Rapport de la réunion du 26 mai 2021

A. Geurten fait rapport de la réunion au cours de laquelle, l'implémentation de la feuille électronique a suscité des questions légitimes dans le cadre du contrôle effectué par les arbitres.

12. Basketball Belgium

12.1. Rapport de la réunion du 29 mai 2021

Le président fait rapport des différents points débattus (voir point 7.2)

Le point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion après réception du procès-verbal de la réunion.

13. Divers

- 13.1 C. Porphyre : annonce que le BC Wavre a sollicité et obtenu du matériel en prêt pour des activités de basket lors de la braderie du mois d'août 2021.
- 13.2 J. Nivarlet annonce l'organisation de la séance académique de fin d'année le vendredi 25 juin 2021.
- 13.3. M. Collard : fait part du fait que les comptes du club de Jesyl sont bloqués. Le CDA décide de tenir compte de la situation pour ne pas freiner les activités du club
- 13.4 B. Scherpereel informe le CdA de la conclusion d'un partenariat avec la firme Canon qui devient sponsor de la Coupe AWBB

Jean-Pierre Delchef Bernard Scherpereel

Président Secrétaire-général